

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAUNEUF****DELIBERATION n°15/2024****OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT**

|                           |    |
|---------------------------|----|
| Conseillers en exercice : | 27 |
| Présents :                | 18 |
| Excusés :                 | 9  |
| Pouvoirs :                | 3  |
| Votants :                 | 21 |

## SÉANCE DU 25 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 25 mars 2024, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le quinze mars 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire.

**PRESENTS** : Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire, Christian GORACCI, Martine LIPUMA, Pierre BRANCATO, Laurence MARGAILLAN, Jean-François PIOVESANA, Sylvie DAVILLER, Adjoint, Mesdames, Messieurs, Jeannot MANCINI, Colette ZALMA, Jean-Marie ROUAN, Joëlle BOUHELIER, Vincenzo MARCIANO, Daniel DIB, Christine VAUTRIN, Stéphane GARAVAGNO, Eric ROMAN, Céline VERSACE, Nadège ISOARDO, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS EXCUSES** : Jean-Paul THIEULIN, Patrick LECLERCQ, Lydie CHRETIENNOT, Bruno DEPOORTERE, Olivia LEVINGSTON Caroline RICORD, Emilie GAGLILOLO, Chantal NIOT, Marc MONIER.

**PROCURATIONS** : Patrick LECLERCQ qui a donné pouvoir à Martine LIPUMA, Caroline RICORD qui a donné pouvoir à Sylvie DAVILLER, Chantal NIOT qui a donné pouvoir à Christian GORACCI.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Nadège ISOARDO

Monsieur Christian Goracci, Adjoint aux finances, rappelle au Conseil Municipal qu'à la clôture du Compte Administratif 2023 et après affectation des restes à réaliser il apparaît :

### En Section de fonctionnement

Résultat à affecter **1.591.412,87 €**

### En Section d'investissement

Solde d'exécution d'investissement - 472.691,47 €  
Solde des Restes à réaliser : - 256.364,69 €

---

**Besoin de financement 729.056,16 €**

Constatant les résultats des 2 sections il propose d'affecter l'excédent global de fonctionnement soit **1.591.412,87 €** comme suit :

- **Affectation obligatoire en réserve : 729.056,16 €** en couverture du besoin de financement de la section d'investissement (Imputation R1068)
- **Report en fonctionnement : 862.356,71 €**  
(Imputation R002)

Il est demandé au Conseil Municipal :

**D'APPROUVER** l'affectation des résultats décrite ci-dessus.

**AR Prefecture**

006-210600383-20240325-D\_15\_03\_2024-DE  
Reçu le 03/04/2024

Le Conseil Municipal, l'exposé du Premier Adjoint délégué aux Finances, rapporteur, entendu et après en avoir délibéré :

**APPROUVE** l'affectation des résultats décrite ci-dessus.

Adopté à l'unanimité

Certifié exécutoire,  
Les formalités de publicité ayant été  
Effectuées le - 3 AVR. 2024  
Et la délibération expédiée à la  
Sous-préfecture le - 3 AVR. 2024

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Emmanuel DELMOTTE



*Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*